Formation

Mieux et moins traiter en viticulture

Le(s) 17 mars 2023

de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Chambre d'agriculture Château de Capdeville
31620 FRONTON

Objectif :

Etre capable de positionner son empreinte phyto par rapport à une moyenne annuelle et locale.
Etre capable de positionner au mieux son traitement (qualité et dose) en fonction des familles de molécules et de la pression climatique.
Etre capable de différencier les différentes formes de cuivre et leur utilisation
Etre capable d'effectuer un traitement dans le respect des bonnes pratiques

Contenu :

Présentation des résultats en termes de traitements phytosanitaires et de rendements de la campagne 2022.
Focus sur des programmes efficaces et d'autres moins efficaces en terme de rapport IFT /rendement
Mode d'action des différentes familles de PPS: pénétrant, systémique, contact. Modulation des doses en fonction du climat et du stade phénologique.
Présentation d'alternatives de biocontrôle et rappels prophylaxie.
Mode d'action des différents cuivres existant dans les produits en fonction de leur formulation. Modulation de dose en fonction de la molécule et de l'environnement.
Rappel sur les EPI, les phrases de risque, les mélanges interdits, conditions optimales d'application

Accessibilité aux personnes en situation de handicap, renseignements auprès de
Valérie Monnier notre référent handicap : 06 81 48 78 07
Elle vous accompagnera pour étudier les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez nos formations sur le site de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Analyse des attentes, des besoins et de positionnement. (*Sur simple demande auprès du responsable de stage nous vous proposerons un entretien préalable de positionnement pour évaluer l'opportunité de cette formation vous concernant)*

1. Quels sont vos attentes, vos besoins, quelles compétences souhaitez vous obtenir et pour quelles utilisations?

2. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Si oui, laquelle et quand ?

3. Quelle est votre situation actuelle par rapport au thème de la formation (votre niveau de connaissances et de pratique, votre maîtrise de l'outil...)?

4. Si cette formation requiert des prérequis, comment vous situez vous par rapport à ces compétences et/ou exigences ?

Confirmé
Qualifié
Débutant

Informations complémentaires :

- **Responsable de stage :**

  Camille MAZA : 06.37.88.17.16

- **Intervenant(e)(s):**

  M ROUCHY Fabrice, Ingénieur Formateur

- **Méthodes pédagogiques :**

  Diaporama - apports théoriques - échanges

- **Modalités d'évaluation**

  Quizz

- **Pré-requis**

  Aucun

Tarifs :

0 € pour les ressortissants VIVEA

217 € pour les autres

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

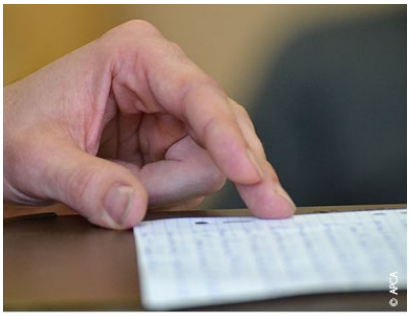
Bulletin d'inscription
à renvoyer par courrier ou mail
au plus tard 10 jours avant le début de la formation
à :
Chambre d'agriculture de Haute-Garonne

A l'attention de Camille MAZA
Chambre d'agriculture Château de Capdeville 31620 FRONTON

camille.maza @haute-garonne.chambagri.fr

Sur les 3 dernières années cette formation a recueilli les taux de satisfaction suivants.

Satisfaction générale :	NC
Adéquation aux attentes :	NC
Qualité des intervenants :	NC
Modalités d'organisation :	NC



ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

vivea

l'Europe s'engage en France

Fonds social européen

Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
Service formation :
Château de Capdeville - 140 allée du Château - 31620 Fronton
formation@haute-garonne.chambagri.fr
www.haute-garonne.chambagri.fr

© : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - Photos APCA - IPNS - OPE FOR ENR 1 - V - 02/03/12

Bulletin d'inscription

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....

Tél :.....

E-mail :.....

☐ Ressortissant VIVEA ☐ Salarié d'exploitation

☐ En cours d'installation ☐ Autre

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

s'inscrit à la formation :

Mieux et moins traiter en viticulture

17 mars 2023

de 9 h à 12h30 et de 14h à 17h30 à

Chambre d'agriculture Château de Capdeville
31620 FRONTON

Vous trouverez ci dessous le contrat de formation professionnelle à retourner signé accompagné du chèque de paiement ou de caution permettant de valider votre inscription. Sur votre demande nous vous adresserons les conditions générales de vente.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Siège social
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 **Toulouse** Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes
Château de Capdeville
140 allée du château
31620 **Fronton**
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 **Caraman**
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 **Muret** Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 **St-Gaudens**
Tél. : 05.61.94 81.60
Fax : 05.61.94.81.65

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18310004900026
APE 9411 Z
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive
et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).

M./ Mme

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Mail :

Ressortissant VIVEA ☐

En cours d'installation ☐

Salarié d'exploitation ☐

Autre ☐

à

S'inscrit à la formation intitulée :

Mieux et moins traiter en viticulture

Organisée par : **Chambre d'agriculture de la Haute Garonne**
32 rue de Lisieux 31026 TOULOUSE Cedex 3 - Numéro de déclaration d'activité : 733IP0004731 en la Préfecture d'Occitanie

Personne contact : **Valérie Monnier Responsable formation.**

1 - Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues par l'Article L.6313-1 du Code du travail. Les conditions générales sont disponibles sur simple demande.

2 - Les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme joint en annexe. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation. Les ressources pédagogiques peuvent être remises sur demande au cas par cas.

Dates du stage : 17 mars 2023

Durée en heures : 7h

Lieux : Chambre d'agriculture Château de Capdeville
31620 FRONTON

3 - Dispositions financières :
Pour les ressortissants VIVEA, le montant de la participation est de 0 € net de taxes
Pour les non ressortissants VIVEA le tarif de cette formation est de 217 € net de taxes
Dans le cas d'une participation financière de 0 € il est demandé un chèque de caution de 60 €. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'agent comptable de la CDA31.

4 - Interruption du stage :
En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : votre règlement sera encaissé dans le cadre d'une indemnité de dédit.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5 - Délai de rétractation : A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6 – Clauses particulières : Dans le cas d'une formation où seul un chèque de caution est demandé à l'inscription, ce dernier vous sera restitué avec l'envoi de l'attestation de fin de formation.

7 - Cas de différend : Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de grande instance de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaires,

A

Le

Le stagiaire : (Signature)

La Chambre d'agriculture
Sophie TAHA
Directrice Générale
(Signature et cachet)

P/O Valérie Monnier

Responsable formation

CHAMBRE d'AGRICULTURE
de la HAUTE-GARONNE
SERVICE FORMATION
Château de Capdeville
140, allée du Château
31620 FRONTON

Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties